**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE DE BALMA

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous :

LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H

MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV VOS REFERENCES

N° SIRET: 44967095900047 N° de dossier: 1-300 343

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

**VIGREUX** P/ SAS EASY CONNECT 0008 DU POIDS DE L HUILE 31000 TOULOUSE

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 4 077 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 4 077 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 31133 BALMA CEDEX

Tél.: 05 62 57 28 10 Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

N° SIRET: 44854975800069 N° de dossier: 1-300 766

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA **76 RUE SAINT JEAN** 31133 BALMA CEDEX

EURL GARDIENNAGE ECLIPSE SURETE 0075 RUE SAINT JEAN 31130 BALMA

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 373 748 €, pour un montant acquitté de 282 606 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 91 142 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET : 47922745600056 N° de dossier : 1-301 767

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SAS OVALIE RECYCLAGE ZAC DE GABARDIE 0002 RUE DU PRE FERME 31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 3 444 €, pour un montant acquitté de 544 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 2 900 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H

MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV VOS REFERENCES

N° SIRET: 49226441100017 N° de dossier: 1-305 361

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA **76 RUE SAINT JEAN** 31133 BALMA CEDEX

SARL ACOM AUTOMOBILES 0089 AV DES PYRENEES 31240 L UNION

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

 $N^{\circ}$  SIRET : 50816978600011  $N^{\circ}$  de dossier : 1-309 419

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL ADDICT IMMOBILIER 31 CENTRE COMMERCIAL DU BUC CHE DU BUC 31380 GARIDECH

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

 $N^{\circ}$  SIRET : 45244865700059  $N^{\circ}$  de dossier : 1-315 078

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

PMDE CONTROL Y MONTAJES INDUSTRIALES C 0017 CHE DE NICOL 31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE DE BALMA BP33385

SIE DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET : 52330210700017 N° de dossier : 1-315 860

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SASU ADENES ASSISTANCE ZONE INDUSTRIELLE DE MONTREDON 0004 RUE APOLLO 31240 L UNION

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE

DE BALMA BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX

Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H

MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV VOS REFERENCES

N° SIRET: 44847243100072 N° de dossier: 1-317 050

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL OPERANTIS PARC D'ACTIVITES DU CASSE II 0023 RUE JEAN MONNET 31240 ST JEAN

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 21 028 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 21 028 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE DE BALMA BP33385

SIE DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

 $N^{\circ}$  SIRET : 53200936200015  $N^{\circ}$  de dossier : 1-318 720

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

ME DUTOT JOCELYNE P/ SAS SODICA 0054 PARGAMINIERES 31000 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE BAI MA BP33385

SIE DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET : 48756484100038 N° de dossier : 1-320 394

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

ME BENOIT OLIVIER P/ SARL S.B.P. 0017 RUE DE METZ 31000 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

 $N^{\circ}$  SIRET : 53898158000011  $N^{\circ}$  de dossier : 1-320 605

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SAS CONSTRUCTION HYDRAULIQUE DU MIDI 0005 RUE PAULE RAYMONDIS 31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

76 RUE SAINT JEAN

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET : 53849600100016 N° de dossier : 1-320 920

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SCI SC CV A.RAMOS 0011 AV DE LA PLAINE 31130 BALMA

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 253 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 253 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		



### **POUR NOUS JOINDRE**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE BP33385

**76 RUE SAINT JEAN BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

**MDRL V1.1 100114** 

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET: 78975752300020 N° de dossier: 1-323 740

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL LOTIREV M ROYER LUC 0020 RUE D IVRY 31500 TOULOUSE

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385

76 RUE SAINT JEAN BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET : 42226293100104 N° de dossier : 1-325 683

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

ME SELARL EGIDE P/ SARL GROUPE DEZON IMMOBILIER 0005 DU PRIEURE 31000 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		



### POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE DE BALMA BP33385

76 RUE SAINT JEAN BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

**MDRL V1.1 100114** 

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

 $N^{\circ}$  SIRET : 80048277000016  $N^{\circ}$  de dossier : 1-327 767

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SCI O SAINT JEAN 0029 B AV MAURICE BOURGES-MAUNOURY 31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 1 331 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 1 331 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous :

LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES N° SIRET: 80168991000017 N° de dossier: 1-327 990 SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SAS LASER METAL 0292 AV DE L'INDUSTRIE 31660 BESSIERES

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385

76 RUE SAINT JEAN BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

N° SIRET : 42442986800039 N° de dossier : 1-331 999

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL SIEMEX SOC INDUSTRIELLE MAINTENAN 0028 RUE ERNEST RENAN 31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 2 073 €, pour un montant acquitté de 1 187 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 886 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

 $N^{\circ}$  SIRET : 67080077000059  $N^{\circ}$  de dossier : 1-332 070

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SAS ETABLISSEMENTS GAYRAL 0030 RUE DES VIOLETTES 31130 BALMA

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 6 190 €, pour un montant acquitté de 4 297 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 1 893 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),		
□ demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.		
	Fait à, le	
Votre n° de téléphone :		
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :		
	Fait àle	
Votre n° de téléphone :		

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 31133 BALMA CEDEX

Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET: 49026952900023 N° de dossier: 1-333 598

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA **76 RUE SAINT JEAN** 31133 BALMA CEDEX

MONTRABE DISTRIBUTION MARIGNAC CHE DE SAINT JEAN 31850 MONTRABE

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 34 716 €, pour un montant acquitté de 1 650 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 33 066 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385

76 RUE SAINT JEAN BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

N° SIRET: 39209884400021 N° de dossier: 1-600 578

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL TROPHEE 0018 AV CHARLES DE GAULLE 31130 BALMA

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE

DE BALMA BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H

MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES N° SIRET: 69080070100037 N° de dossier: 1-602 162 SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

GEREMIE JEAN MARIE P/ SNC GEREMIE PERE ET FILS 2809 RTE DE MONTVALEN 31340 MIREPOIX SUR TARN

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIE DE BALMA BP33385 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

 $N^{\circ}$  SIRET : 40083607800016  $N^{\circ}$  de dossier : 1-615 945

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL OPTIQUE MONTICELLI CTRE COMMERCIAL ST CAPRAIS 31240 L UNION

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE BAI MA BP33385

SIE DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

 $N^{\circ}$  SIRET : 44312867300011  $N^{\circ}$  de dossier : 1-617 400

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SAS GROUPE DARAM 0006 RUE DE SOYOUZ 31240 L UNION

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 263 €, pour un montant acquitté de 0 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 263 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant.

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

**POUR NOUS JOINDRE** 

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BALMA SIE

BP33385

**76 RUE SAINT JEAN** 

**BALMA** 

31133 BALMA CEDEX

Tél.: 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

**VOS REFERENCES** 

N° SIRET: 33919463100018 N° de dossier: 1-617 891

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA **76 RUE SAINT JEAN** 31133 BALMA CEDEX

SNC PHARMACIE DU GRAND FAUBOURG 0051 AV GRAND FAUBOURG 31590 VERFEIL

Ιe

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 2 798 €, pour un montant acquitté de 2 670 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 128 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

Si vous êtes d'accord pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

Si vous n'êtes pas d'accord ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	

POUR NOUS JOINDRE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DE BAI MA BP33385

SIE DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN

BALMA

31133 BALMA CEDEX Tél. : 05 62 57 28 10

Courriel:

sie.balma@dgfip.finances.gouv.fr Réception avec ou sans rendez-vous : LUN MAR JEU 8H30-12H 13H30-16H MER VEN 8H30-12H ET SUR RDV

VOS REFERENCES

 $N^{\circ}$  SIRET : 42447087000017  $N^{\circ}$  de dossier : 1-619 663

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BALMA 76 RUE SAINT JEAN 31133 BALMA CEDEX

SARL SAGAZ MOTOR
IMP GASTON MONNERVILLE
31200 TOULOUSE

Le

Objet : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Régularisation au titre de l'année 2015.

Madame, Monsieur,

Selon mes informations, il apparaît que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe additionnelle à la CVAE (sauf si vous êtes exonéré de cette taxe) que vous devez au titre de l'année 2015, y compris les frais d'assiette et de recouvrement, s'élève à 2 612 €, pour un montant acquitté de 1 832 €.

Compte tenu de ces éléments, vous restez redevable de la somme de 780 €.

Cette différence peut résulter, soit d'un défaut de paiement, soit d'une erreur dans l'application du taux d'imposition ou des exonérations (Cf. détail du calcul en pièce jointe).

<u>Si vous êtes d'accord</u> pour procéder à la régularisation de votre situation conformément à ces éléments, je vous invite à l'indiquer au verso dans le cadre prévu à cet effet, et à me retourner le présent courrier dans les 30 jours accompagné obligatoirement du paiement correspondant .

<u>Si vous n'êtes pas d'accord</u> ou si vous avez des observations, je vous remercie de me les communiquer dans le même délai.

Le présent courrier, sans caractère contraignant, est destiné à vous permettre le plus simplement possible de régulariser à l'amiable votre situation.

Je soussigne(e),	
demande à l'administration de procéder à la régularisation de la CVAE due au titre de l'année 2015. Le règlement correspondant à la régularisation est joint.	
	Fait à, le
Votre n° de téléphone :	
n'accepte pas la régularisation proposée pour les raisons suivantes :	
	Fait àle
Votre n° de téléphone :	